

22.6 - SOUSCLASSEMENT

Le sousclassement d'un joueur peut être permis par le palier provincial, suivant une recommandation régionale. Le joueur sousclassé ne peut s'aligner pour une équipe de classe AA. Le joueur sousclassé ne peut être réserviste pour aucune équipe. Le joueur sousclassé ne peut évoluer à titre de lanceur pour son équipe.
Note : Un joueur de 23 ans évoluant Junior BB - A n'est pas considéré à titre de « joueur sousclassé ».

Révision #1

Créé 3 mars 2023 17:33:22 par Baseball Québec

Mis à jour 3 mars 2023 18:00:56 par Baseball Québec